

## Le 9 août 2021

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge, le neuvième jour du mois d'août 2021 à 19 h 30 sous la présidence du maire Daniel Tétreault, sont présents les conseillères et conseillers : Carole Dansereau, Micheline Dufour, Ginette Simard Gendreau, Roger Santerre, Jean-Pierre Morlot et Robert Gaboriault, tous membres du dit conseil et formant quorum.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Suzanne Marcoux est présente.

Public : 4 personnes présentes

Le maire ouvre la séance à 19 h 30

**110-21**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Ginette Simard Gendreau

Appuyé par Micheline Dufour

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu en ajoutant en laissant le point varia ouvert.

**\*ADOPTÉ\***

**111-21**

### **Adoption avec dispense de lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 juillet 2021**

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par Robert Gaboriault

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 juillet 2021 soit adopté tel que rédigé.

**\*ADOPTÉ\***

*La directrice générale dépose le rapport financier mensuel du mois de juillet 2021.*

**112-21**

### **Comptes à payer**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Jean-Pierre Morlot

ET RÉSOLU :

Que le paiement des comptes suivants soit approuvé :

Cotisations employeur fédérales (juin) payé	1 609,01
Cotisations employeur provinciales (juin) payé	4 622,68
Élus payé	2 649,20
Directrice générale, inspecteur en voirie, aide voirie, agente de bureau (4 semaines) payé	11 476,60
Pompiers payé	2 989,14
Suzanne Marcoux (remboursement frais plateforme zoom juillet)	23,00
Sani-Éco (recyclage 4,23 T) juin 2021 payé	413,40
Sani-Éco (recyclage 6,18 T) juillet 2021	603,97
Bell mobilité (cellulaire) payé	19,49
Hydro-Québec (éclairage public) payé	268,50
Hydro-Québec (site de traitement) payé	1 165,23
Vidéotron(caserne) payé	82,46
Télébec (site de traitement) payé	86,24
Vidéotron (Hotel de Ville et postes de pompage) payé	249,61
Marché Gendreau (essence SSI, essence voirie)	490,86
Postes Canada (Courrier quartier l'ami juin)	41,21
Purolator ( frais de transport SSI et analyse eaux usées)	17,79
Communications Plus (location temps d'antenne, 1 mois)	87,38
Pagenet du Canada inc.(pagettes service incendie)	61,75
Groupe conseil Novo SST inc. (ajustement frais de gestion 2021)	89,12
Services de rebuts soulanges inc. (Nettoyage des trois postes de pompage)	2 724,91
Garage Raymond inc. (Changement huile et répar. Fitting à valve camion 1261 service incendie)	840,08
Rona inc. (ampoule DEL caserne, vis dos d'âne, peinture poutre belvédère)	98,87
Denicourt arpenteurs géomètres (Certificat localisation zone blanche)	862,31

CIM informatique (Soutien technique annuel géomatique)	482,92
Groupe Palladium (Service de prévention -inspections risques moyens et élevés)	3 633,21
Cauca (frais 3 mois survi-mobile)	569,13
Ministre des Finances (Droits annuels barrage)	246,00
Groupe Environex inc. (analyses eaux usées 1 mois)	188,56
Outillage Rioux GDB (Bottes et gants - aide voirie)	223,50
Motosport G & L (huile entretien outillage)	13,73
Papeterie Coupal (Boite de rangement et clé USB)	45,74
Réal Pinsonnault (remplacement vacances Serge : 9,50 hrs)	181,26
Ville de Bedford (collecte matières résiduelles juillet)	5 344,16
Ville de Bedford (collecte du verre juillet : ,53 T)	22,83
Pavages Maska inc. (asphalte recyclée accotement 215,9 T)	1 923,83
Ville de Cowansville (cour municipale frais administratifs 4-5-6 2021)	862,31
Tetra Tech (assistance technique MAMH, travaux étude barrage)	4 763,84
CDTEC Calibration inc (détecteur 4 gaz poste pompage)	1 147,91
CDTEC Calibration inc. (Etalonnage et certification détecteur 4 gaz service incendie)	137,97
CTI Chaises et tables internationales (Chaises salle comm. et chaises loisirs (contribution)payé)	6 938,74
Thibault et associés ( cadran autopompe 1221)	390,63
Toilettes portatives Sanibert (location 2 toilettes sèches / 1 mois)	303,53
Gestim inc. (service d'inspection- Permis et certificats,)	918,94
	<b>59 911,55</b>

*Je soussignée certifie par les présentes sur mon serment d'office qu'il y a les fonds disponibles pour les fins pour lesquelles ces dépenses sont projetées au budget 2021.*

**\*ADOPTÉ\***

**113-21**

**Appui à la MRC Brome Missisquoi pour la pérennisation de certaines pratiques technologiques acquises en période de pandémie pour les conseils et les comités municipaux**

Considérant que la pandémie de la COVID-19 a permis de développer certaines pratiques technologiques au niveau des conseils et des comités municipaux, notamment la participation des élu(e)s par téléconférence;

Considérant qu'après plus de quinze (15) mois de pandémie, ces nouvelles pratiques technologiques sont maintenant bien intégrées aux conseils et comités municipaux;

Considérant que la participation à distance des élu(e)s aux conseils et comités municipaux favorise notamment la participation d'élue(s) en déplacement, l'économie de temps, la sécurité par mauvais temps et la protection de l'environnement par la réduction des GES;

Considérant que la pandémie de la COVID-19 est une opportunité de remettre en question certaines pratiques acquises avec le temps, dont la participation en présentiel uniquement des élu(e)s aux conseils et comités municipaux;

Considérant que certaines municipalités souhaiteraient avoir le choix de déterminer les modalités de participation des élu(e)s aux conseils et comités municipaux;

Il est proposé par Jean-Pierre Morlot  
Appuyé par Ginette Simard Gendreau  
**ET RÉSOLU :**

De demander au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires afin de modifier le *Code municipal*, la *Loi sur les cités et villes* et les diverses lois municipales d'une manière à donner le pouvoir aux municipalités qui le souhaitent, de déterminer, par règlement ou par résolution :

- Les modalités de participation à distance des élu(e)s aux conseils et aux comités des municipalités locales et des municipalités régionales de comté;
- Les modalités d'enregistrement et de diffusion des séances du conseil.

De transmettre une copie de la présente résolution à madame Andrée Laforest, *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation*, ainsi qu'à madame Isabelle Charest, députée provinciale.

De transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à l'UMQ pour appui, ainsi qu'aux MRC du Québec et aux municipalités locales de la MRC pour appui.

**\*ADOPTÉ\***

**114-21      Appui à la MRC Brome Missisquoi concernant la transmission par courrier électronique des avis aux élus prévus aux lois municipales**

Considérant que la pandémie de la COVID-19 est une occasion de revoir certaines pratiques, notamment, l'utilisation de la technologie par les conseils municipaux;

Considérant qu'il est parfois prévu dans les lois municipales, telles que le *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1 et la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, que les avis aux membres du conseil soient transmis par la poste recommandée (ex. : 445 al. 10 C.m., 323 L.c.v.);

Considérant que l'accès au courrier électronique est généralisé depuis plusieurs années;

Considérant que le courrier électronique pourrait, avec preuve de réception, remplacer la formalité de la poste recommandée;

Il est proposé par Robert Gaboriault  
Appuyé par Carole Dansereau  
ET RÉSOLU :

De demander au gouvernement du Québec, qu'il prévoie une modification des lois municipales, telle que le *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. 27.1 et la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, afin de permettre la transmission d'avis aux élus par courrier électronique avec preuve électronique de réception, en plus de la poste recommandée.

De transmettre une copie de la présente résolution à madame Andrée Laforest, *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation*, ainsi qu'à madame Isabelle Charest, députée provinciale.

De transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à l'UMQ pour appui, ainsi qu'aux MRC du Québec et aux municipalités locales de la MRC pour appui.

**\*ADOPTÉ\***

**115-21      Évaluation des chiens dans le cadre de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et son règlement d'application**

CONSIDÉRANT la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (la « Loi ») et l'entrée en vigueur du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (le « Règlement d'application »);

CONSIDÉRANT l'importance des obligations confiées aux municipalités du Québec dans le cadre de la *Loi* et du *Règlement d'application*;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution no 431-0820 par le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi le 18 août 2020 demandant notamment à la ministre de la Sécurité publique :

« [D]'amender le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* afin de reconnaître les autres expertises que celle des vétérinaires afin d'évaluer la dangerosité des chiens dans le cadre de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et son *Règlement d'application*. »

CONSIDÉRANT que le *ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* (« MAPAQ ») est maintenant responsable du dossier concernant l'encadrement des chiens;

CONSIDÉRANT l'interprétation stricte du MAPAQ à l'effet que seuls les vétérinaires peuvent faire l'évaluation comportementale des chiens aux termes du *Règlement d'application*;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec vivent des difficultés réelles pour avoir accès à des vétérinaires disponibles dans des délais raisonnables pour évaluer le comportement des chiens et que la situation ne s'améliore pas;

CONSIDÉRANT que la MRC tient à réitérer au MAPAQ :

- Que certains experts, dont les éducateurs canins et les maîtres-chiens, disposent d'une expertise réelle afin d'évaluer les chiens dangereux;
- Que les municipalités doivent disposer de ressources accessibles, plus particulièrement dans le cadre de l'évaluation comportementale des chiens;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite indiquer au MAPAQ qu'il existe des solutions concrètes qui pourraient être explorées par celui-ci dans la modification de la *Loi* et de son *Règlement d'application*, dont par exemple :

- De reconnaître d'autres experts que les vétérinaires pour l'évaluation comportementale des chiens conditionnellement à la réussite d'une formation complémentaire à cet effet;
- D'assujettir les nouveaux experts à l'obligation de détenir une assurance responsabilité civile dans le cadre de leurs éventuelles fonctions d'évaluation comportementale;

CONSIDÉRANT que le MAPAQ ne démontre aucune ouverture à l'élargissement des experts habilités à faire l'évaluation comportementale de chiens autre que les vétérinaires, en ce qu'aucun changement à la législation n'est prévu à moyen terme, et ce, malgré les problématiques d'accès vécues par les municipalités;

Il est proposé par Carole Dansereau  
Appuyé par Ginette Simard Gendreau  
ET RÉSOLU :

De réitérer la demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur André Lamontagne d'amender le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* afin de reconnaître les autres expertises que celle des vétérinaires afin d'évaluer la dangerosité des chiens dans le cadre de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et son *Règlement d'application*.

De transmettre la présente résolution aux municipalités de la MRC Brome Missisquoi, à la FQM et à l'UMQ pour appui.

De transmettre cette résolution à madame Isabelle Charest, députée provinciale.

**\* ADOPTÉ\***

**116-21**

**Descente d'embarcation / rue Messier et Bord-de-l'Eau**

Considérant la descente d'embarcation de la municipalité située sur la rue Messier sur le lot 4 377 246 et de la difficulté d'accès pour les utilisateurs;

Considérant que les propriétaires du lot 4 377 090 (rang Bord-de-l'Eau) sont disposés à fournir temporairement une partie de leur terrain afin de donner accès à une descente d'embarcation;

Considérant que pour donner l'accès à l'embarcation dans ce secteur, il serait nécessaire d'installer un quai flottant;

Il est proposé par Jean-Pierre Morlot  
Appuyé par Micheline Dufour  
ET RÉSOLU :

D'autoriser l'aménagement d'une descente d'embarcation temporairement sur une partie du lot 4 377 090 (rang Bord-de-l'Eau) afin de faciliter l'accès à la rivière.

D'autoriser l'achat et le paiement d'un quai flottant au coût de 2 095 \$.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense.*

**117-21 Formation de l'aide voirie pour l'obtention d'un permis classe 3 en collaboration avec la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge**

Considérant que la municipalité partage une ressource d'aide à la voirie avec la municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge;

Considérant qu'il s'avère essentiel que l'aide voirie obtienne son permis classe 3 dans l'exercice de ses fonctions;

Il est proposé par Ginette Simard Gendreault  
Appuyé par Robert Gaboriault  
ET RÉSOLU :

Que les membres du Conseil autorisent la formation de l'aide voirie pour l'obtention de son permis classe 3 selon les recommandations de la municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge.

Que la municipalité accepte de partager les coûts avec la municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense.*

**118-21 Embauche de deux pompiers volontaires pour le service incendie**

Considérant les recommandations du directeur du service de sécurité incendie;

Il est proposé par Jean-Pierre Morlot  
Appuyé par Roger Santerre  
ET RÉSOLU :

D'embaucher Jacob Tester et Samuel Chouinard comme pompiers volontaires au sein de la brigade du service de sécurité incendie de Notre-Dame-de-Stanbridge.

L'embauche sera définitive après une période de probation de six mois qui pourrait être prolongée de 6 mois supplémentaires au besoin. Les candidats devront être présents à 75 % des pratiques et réunions s'il y a lieu. La formation ne débutera qu'après cette période et une entente devra être signée.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense.*

**119-21 Versement de la subvention 2021 au Comité de développement Stanbridgeois et contribution au pacte rural Brome Missisquoi**

Proposé par Ginette Simard Gendreault  
Appuyé par Robert Gaboriault  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le versement de la subvention 2021 au Comité de Développement Stanbridgeois au montant de 3 000 \$ et de la contribution au pacte rural pour le jardin intergénérationnel au montant de 1 500 \$.

**\* ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense;*

**120-21      Demande de contribution du Comité des loisirs de Notre-Dame pour le projet  
Le petit parc**

Considérant que le Comité des Loisirs de Notre-Dame souhaite bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure, pour leur projet *Le petit parc*;

Considérant que le coût du projet est de 18 172 \$ et que la subvention du ministère prévoit une aide de 67 % des coûts;

Il est proposé par Robert Gaboriault  
Appuyé par Roger Santerre  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité accorde une contribution au montant de 4 000 \$ au Comité des Loisirs de Notre-Dame pour le projet *Le petit parc* conditionnellement à l'acceptation de la demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense;*

**VARIA :**

**121-21      Réembauche d'un pompier volontaire bénévole pour les visites de prévention**

Considérant les recommandations du directeur du service de sécurité incendie;

Il est proposé par Jean-Pierre Morlot  
Appuyé par Robert Gaboriault  
ET RÉSOLU :

De réembaucher le pompier Tim Bruenggel pour effectuer les visites de prévention au sein de la municipalité.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense;*

La levée de l'assemblée est demandée par Micheline Dufour à 8 :45.

*Je, Daniel Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Daniel Tétreault  
Maire

Suzanne Marcoux  
Secrétaire-trésorière